

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 19 novembre à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Fabrice CUCHOT, Maire.

Etaient présents : Mme DESFORGES - M. BRIDOUX - Mme JULIENNE - M. MALIDIN - M. SELOSSE - M. RIPOCHE - Mme BONNEAU - Mme PAPAICONOMOU - M. CHARRIER - M. MENARD - M. BRILLET - M. ATHIMON - M. MAHE - Mme AUDRAIN - Mme DOUILLARD - M. LEROY - M. TIJOU - M. BOBINET - Mme LE SIGNOR - Mme GODINEAU

Egalement présents : Bastien LEZÉ (Directeur Général des Services) – Nathalie HAMELIN (Directrice du Pôle "services à la population")

Excusés (pouvoir) : Mme VOLEAU donne pouvoir à Mme DOUILLARD.
Mme COLAS donne pouvoir à M. MALIDIN
M. LEMARDELEY donne pouvoir à M. CUCHOT
Mme GSTACH-MORAND donne pouvoir à M. LEROY
M. FLEURY donne pouvoir à M. BRILLET
Mme FERRAND donne pouvoir à M. MAHÉ
Mme MONCLIN donne pouvoir à M. TIJOU
Mme MIRANDA donne pouvoir à Mme LE SIGNOR

Mme DESFORGES est nommée secrétaire de séance.

2021-11-14

Préfecture – abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire – enquête publique – avis du conseil municipal

Olivier MALIDIN, adjoint à l'environnement et à la transition écologique, expose les faits.

Par courriel en date du 25 octobre, la Préfecture sollicite l'avis du conseil municipal sur une enquête publique organisée dans le cadre de l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire pendant une période de 32 jours consécutifs, du mardi 16 novembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021 inclus.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.172-4 et L.172-5,

Vu l'arrêté n° 2021/BPEF/124 en date du 21 octobre 2021, portant ouverture d'une enquête publique relative à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire, joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 28 voix "pour" et 1 "abstention", de FORMULER un avis favorable sur ce projet d'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,
le 23 novembre 2021,
Le Maire,
Fabrice CUCHOT